

# Gisors -27-

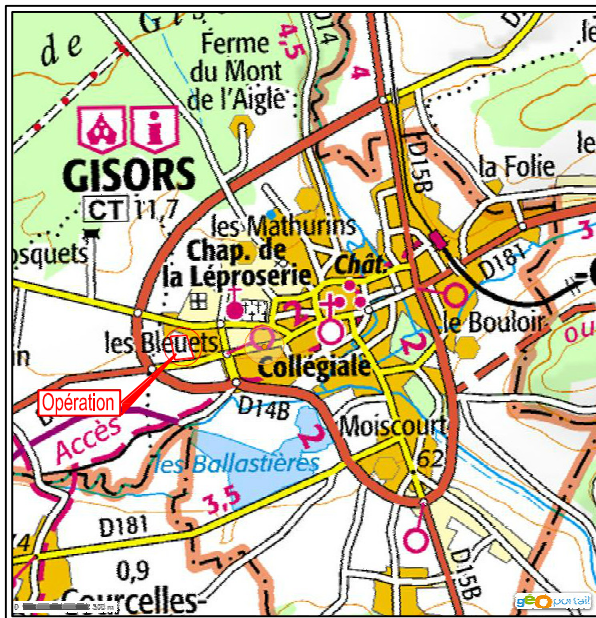
Route d'Evreux à Gisors

"Domaine de Saint Luc"

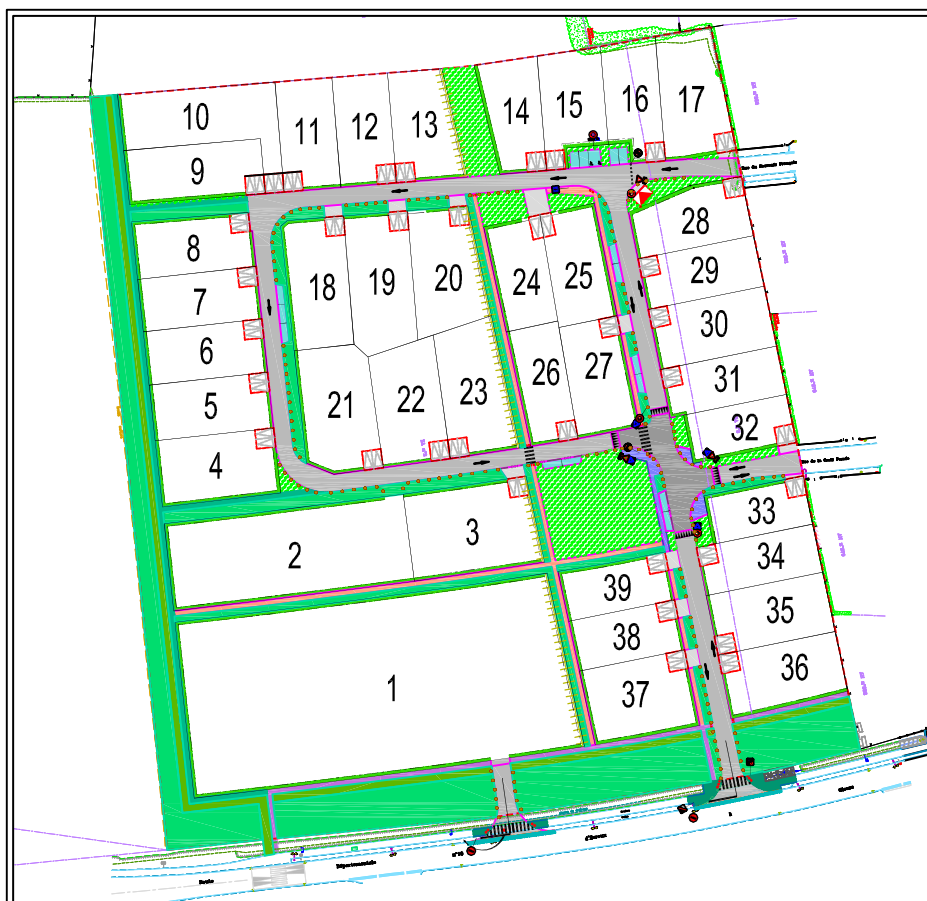


## DOCUMENT PROVISOIRE LOT N°9

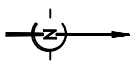
### PLAN DE SITUATION



### PLAN D'ENSEMBLE



Gisors -27-  
Route d'Evreux à Gisors  
"Domaine de Saint Luc"  
ALTITUDE LOTISSEMENT



Les côtes de niveaux, la position des réseaux et des branchements sont données à titre indicatif et pourront être modifiées au cours des travaux

Seul les plans de vente définitifs auront valeur juridique

26/10/2015

LEGENDE



Aménagement des entrées charretieres:  
à la charge des acquéreurs



Coffret Gaz  
Coffret EDF  
Citerneau EAU  
Regard FT  
Candélabre  
Boîte de branchement Eaux Pluviales  
Boîte de branchement Eaux Usées

LEGENDE DU REGLEMENT GRAPHIQUE

ZONE DIMPLANTATION LIMITEE

- zone d'implantation limitée à des constructions d'une hauteur maximale de 3m à l'actuelle ou 4m50 au falaise
- zone non aedificandi obligatoirement composée d'un dispositif paysager renforcé

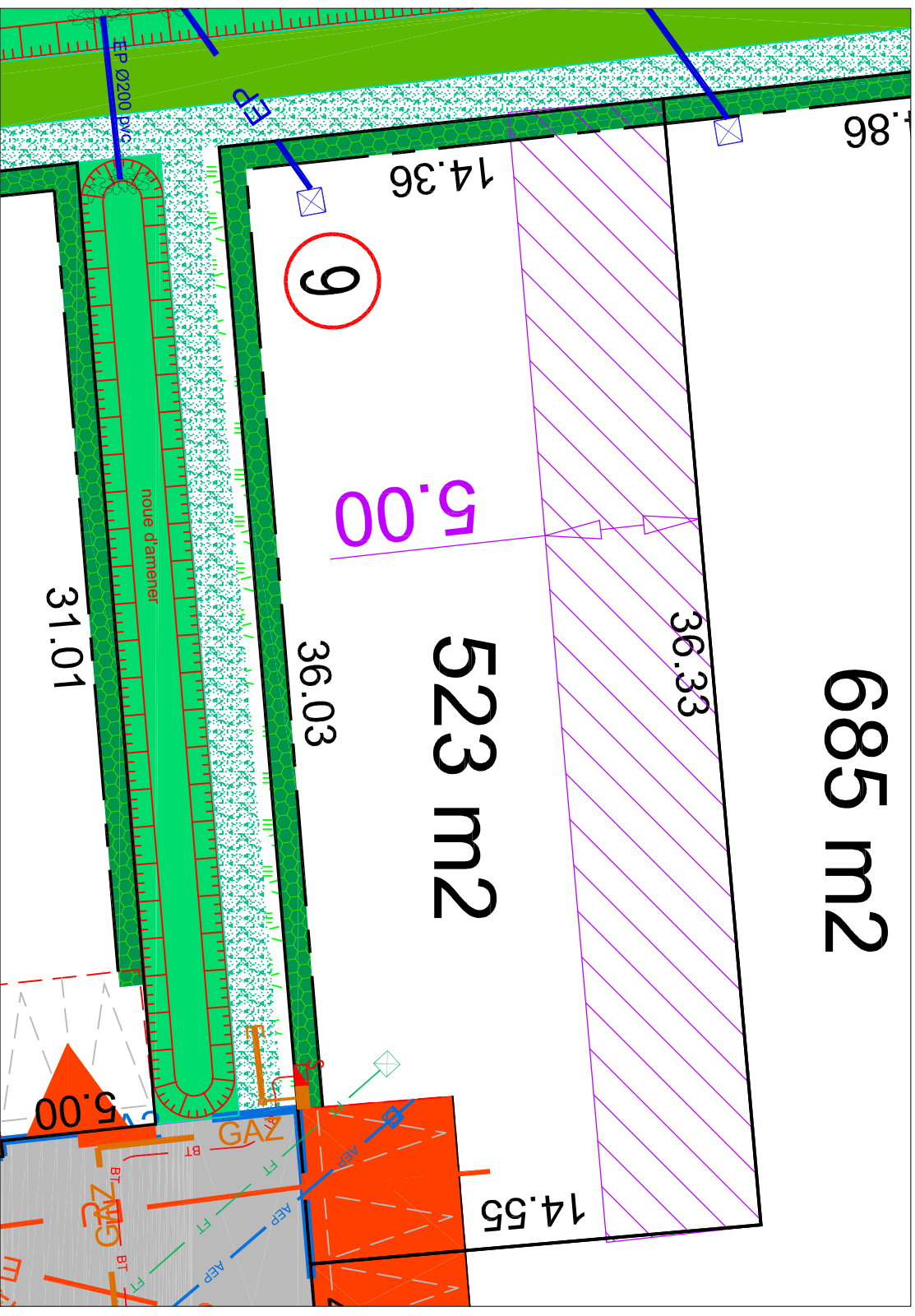
ACCES AUX PARCELLES PRIVÉES

- localisation obligatoire de l'entrée charretiere (zone discorde privatif non classé)
- limite d'implantation des tracés à la parcelle possible, sous forme d'entrée charretiere obligatoirement
- localisation obligatoire des tracés à la parcelle n°1

TRAIEMENT DE LA LIMITE ENTRE ESPACE PUBLIC ET ESPACE PRIVE

- plantation d'une haie champêtre obligatoire à 0,40 m de la limite de parcelle (hauteur max. : 1m50)
- plantation de type grillage ou treillis soudés en métal, côté intérieur, à 0,80m de la limite (hauteur max. du dispositif : 1m50).

- obligation d'une bande de granulés obligatoire dans une largeur de 0,20m à la limite de parcelle selon la palette rouge, avec obture de type grillage en acier galvanisé ou treillis soudés en acier galvanisé en recast, côté intérieur, à 0,80m de la limite (hauteur max. du dispositif : 1m50).



Les surfaces indiquées ne seront définitives qu'après le bornage des lots

Echelle 1/200e

